



SNUDI FO Haute-Garonne

www.snudifo31.com Mail : snudi.fo31@gmail.com

93, bd de Suisse 31200 Toulouse

Tél 05.61.47.89.55 Fax 09.59.86.78.22

Comité Technique Départemental de la Haute-Garonne

Déclaration de la Fédération FO de l'Enseignement (FNEC FO)

Monsieur le directeur académique,

Mesdames et messieurs les membres du CTSD,

Au nom de la fédération FO, comme je l'ai fait hier au CDEN, je rappelle notre revendication de l'abrogation du décret du 24 janvier modifiant l'organisation de la semaine scolaire et de l'abandon de loi dite de « refondation de l'école ».

FO confirme son opposition à ce texte. La « refondation » c'est le transfert de missions d'enseignement et de personnels vers les collectivités territoriales, c'est l'obligation faite aux enseignants de mettre œuvre le PEDT qui demeure de la seule initiative des collectivités territoriales, c'est l'école du territoire contre l'école de la république, l'école des projets contre l'école publique nationale avec des enseignants sous statut de fonctionnaire de l'Etat.

Pour ce qui est de la carte scolaire, FO tient à rappeler que ceux qui vendent la refondation de l'école au nom des 60 000 postes, vendent des promesses qui n'engagent que ceux qui veulent bien les croire. Ces mesures ne relèvent aucunement de mesures législatives, pas plus que réglementaires.

Passé à la seringue de l'austérité, le budget pourrait ne pas être à la hauteur. Les expériences et déconvenues des engagements non tenus incitent à la prudence. Les mairies qui se sont engagées dans la réformes des rythmes scolaires pourraient bien faire les frais de promesses gouvernementales. M. Jean-Louis Deroussen président de la caisse nationale des allocations familiales ne vient-il pas d'apprendre, je cite :

« j'ai appris qu'il n'y aurait pas de fonds d'amorçage de l'Etat. Le gouvernement demande aujourd'hui à la cnaf de le suppléer et de verser le fond d'amorçage aux communes. ... ». Particulièrement agacé, M. Deroussen s'insurge contre ce désengagement de l'Etat et a affirmé que la cnaf « ne paierait pas deux fois ».

Le rapport de la cour des comptes « gérer les enseignants autrement » vient de rappeler que l'austérité doit se poursuivre dans l'Education nationale. En tous points, ce rapport constitue un rappel de toutes les consignes et directives données depuis plusieurs dizaines d'années aux ministres de l'Education Nationale.

Qu'il s'agisse de « dégraisser le mammoth » ou appliquer la RGPP, qu'il s'agisse de maîtriser la dépense publique ou de mettre en œuvre l'austérité ou la rigueur, les directives sont identiques : elles sont toutes inspirées directement par les institutions internationales de la troïka (BCE, FMI, Union Européenne) ! Par ses recommandations, la cour des comptes s'emploie à mettre en œuvre les réformes dictées par les institutions internationales.

L'acte 1 de la territorialisation pas encore achevé et mis à mal par les personnels, la cour des comptes enjoint déjà au ministre de poursuivre et d'enfiler l'acte 2 de la refondation territoriale. M. Peillon annonce qu'il partage ces recommandations.

En attendant cette année, nous constatons qu'avec 2 à 3000 élèves supplémentaires les bilans d'ouvertures de classes sont désastreux : celui du CTSD de février donnait 48 ouvertures pour 40 fermetures et blocages. Les propositions que vous faites pour ce CTSD donnent 25 ouvertures contre 24 fermetures et blocages de classes, soit un différentiel total de + 9 ouvertures de classes, pour je le rappelle 2 000 à 3000 élèves supplémentaires. Une année encore ces mesures ne répondent en rien aux urgences qui sont pour FO l'abaissement des effectifs, les décharges de direction, les remplacements, les RASSED, la pérennisation sous statut des personnels EVS.

En février, FO demandait que les 102 postes soient ouverts dès la 1ère phase de carte scolaire, à charge pour notre organisation syndicale et les personnels de demander des postes supplémentaires au ministre pour les situations imprévues de rentrée. Pour FO, pour les enseignants une rentrée scolaire, la nomination des personnels, la répartition des classes, l'organisation générale de l'école, l'utilisation des locaux, les commandes, ne se préparent pas comme on achète un paquet de mouchoir.

Vous n'avez pas fait ce choix. Nous le déplorons. Aussi à défaut de les avoir attribués en février, nous renouvelons notre demande que les 102 postes soient attribués au cours de cette 2ème phase de carte scolaire.

Les demandes de postes formulées par nos collègues sont toutes légitimes